

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, après le mot :

« justificatifs »

insérer les mots :

« , certificats ou résultats »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.